Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20261102-202611111-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 OCTOBRE 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :19
Nombre de votants : 21
Etaient présents : Madame Véronique SENTUC, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, Mme FUNCK Anicée, M. GRIGNON Noël, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, Mme M. GUINNEBAULT Alain, Mme LAMARRE Caroline, M. DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET-DUBOIS Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle.
Etaient absents excusés :
Etaient absents : Mme Magalie MAUCHIEN, M. Elvis THUAU
Pouvoirs : (2) : Mme Charlotte PALLIER a donné pouvoir à Mme Mélanie VOISIN, M. Damien DUROCHER a donné pouvoir à M. Olivier MALIDOR
Secrétaire de séance : M. Erwan DANIEL

202611-111- ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX – CREATION D'UN TARIF POUR LA SALLE DE SPORT MUNICIPALE

Une association a sollicité la commune afin de disposer de la salle de sport pour organiser une manifestation ponctuelle.
Cette demande étant nouvelle, aucun tarif spécifique n'est actuellement prévu dans la grille tarifaire communale pour ce type de manifestation.
Afin de répondre à cette demande et d'encadrer les locations futures pour des événements similaires, il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif forfaitaire de **50 € par Jour** pour la mise à disposition de la salle de sport dans le cadre de l'organisation d'un tournoi de palets à partir du 3 novembre 2026.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

DECIDE de :

- FIXER un tarif forfaitaire de 50€ par jour pour la mise à disposition de la salle de sport aux associations communales dans le cadre de l'organisation de manifestations ponctuelles à vocation associative ou de financement de leurs activités.
-

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Madame la Maire
Véronique SENTUC